



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **SOUS-PREFECTURE DE SAINT-BENOIT**

### **ARRETE N° 191/10 SP/STB**

Portant modification des membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Est de la REUNION

**LE PREFET DE LA REUNION  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

\*\*\*\*\*

- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-3 à L. 212-7 et R 212-26 à R 212-47;
- VU** le Décret n° 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;
- VU** le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté n° 452/08 SP/STB du 10 décembre 2008 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Est de La Réunion ;
- VU** l'arrêté n° 451/08 SP/STB du 10 décembre 2008 modifiant l'arrêté n° 195/05 SP/STB du 13 juillet 2005 fixant le périmètre du SAGE Est de La Réunion et la composition de la Commission Locale de l'Eau ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 377 du 17 février 2010 portant délégation de signature à M. Serge BIDEAU, Sous-Préfet de l'arrondissement de St-Benoît ;
- VU** le courrier du Président du Conseil Régional en date du 18 mai 2010 désignant les conseillers régionaux au sein de la Commission Locale de l'Eau de l'EST ;
- SUR** proposition de M. le Sous-Préfet de Saint-Benoît ;

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 452/08 SP/STB du 10 décembre 2008 est modifié comme suit:

**Collège des Collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

***Représentant le Conseil Régional***

Titulaires : MME Patricia PILORGET  
M. Raymond TONG YETTE

***Représentant le Conseil Général***

Titulaires : M. Eric FRUTEAU  
M. Daniel HUET

**Représentant la CIREST**

Titulaires : Mme Rita HOUNG CHUI KIEN  
M. Jean Yves ALLAGUERISSAMY  
M. André BEGE  
Mme Marie Carole MOGALIA  
Mme Marie Renée ALLANE  
Mme Nathalie HOAREAU

**Représentant les Communes**

**Commune de Saint-André**

Titulaires : M. Paul ABADIE  
M. Robert NATIVEL

**Commune de Salazie**

Titulaire : Mme Corine PERRAULT

**Commune de Bras-Panon**

Titulaire : M. Bernard ANAMPARELLA

**Commune de Saint-Benoît**

Titulaires : M. André MINATCHY  
M. Dominique ATCHICANON

**Commune de Sainte-Rose**

Titulaire : Mme Eugénie Marie ROBERT

**Commune de la Plaine des Palmistes :**

Titulaire : Mme Marie Jeanne JACQUIN

**Office Locale de l'Eau**

Titulaire : M. Gilbert SAM-YIN-YANG

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

**Représentant le monde agricole, désigné par la Chambre d'Agriculture**

Titulaire : M. Alain CATAYE-ARAYE  
Suppléant : Mme Muriel METE

**Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie**

Titulaire : M. Serge MENHAK

**Représentant des associations syndicales de propriétaires**

Titulaire : Mme Florina RAMSAMY TEVANIN

**Représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

Titulaire : M. Patrick AMOURDOM

**Représentant des associations de protection de l'environnement  
SREPEN**

Titulaire : M. Georget RASSABY

**Représentant des associations de consommateurs : UCOR**

Titulaire : M. Jean Claude WELMANT

Suppléant : M. Michel CHANE-KON

**Représentant des producteurs d'hydroélectricité : EDF**

Titulaire : M. Bernard MAS

**Représentant des associations de pêche professionnelle AAPPMARE**

Titulaire : M. Samantha BAZILE

Suppléant : M. Charles MAILLOT

**Représentants les distributeurs d'eau CISE-REUNION**

Titulaire : Mme Sabrina ROBIC

**VEOLIA**

Titulaire : M. Stéphane LAURENT

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- . le Préfet de la Réunion, ou son représentant,
- . le Directeur des Services Vétérinaires, ou son représentant,
- . le Directeur de l'Environnement, ou son représentant,
- . le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,
- . le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant,
- . le Directeur Départemental de l'Equipement, ou son représentant,
- . le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, ou son représentant,
- . le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant
- . le représentant du Parc National : M. François BOCQUEE.

**ARTICLE 2 :** Les membres titulaires ayant un suppléant ne peuvent donner mandat qu'à leurs suppléants.

Les membres titulaires sans suppléant peuvent donner mandat à un autre titulaire du même collège dans la limite d'un mandat par titulaire.

**ARTICLE 3** : Publication

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de La Préfecture et mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) (obligation de l'article R212-29 du Code de l'Environnement).

**ARTICLE 4** : Mesures exécutoires

M. le Sous-Préfet de Saint-Benoît est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Benoît, le 16 juin 2010

Le Sous-Préfet de Saint-Benoît,



**Serge BIDEAU**